

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	26 (1946)
Heft:	1
Register:	Agenda fiduciaire : tableau des déclarations à souscrire et formalités à accomplir en février 1946

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AGENDA FIDUCIAIRE

Tableau des déclarations à souscrire et formalités à accomplir en Février 1946

DATES	DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
	Assurances sociales. Déclarations et paiements. Contributions spéciales. Déclarations et paiements.	Service régional des Assurances sociales
	Allocations familiales. Déclarations.	Caisse de compensation pour les Allocations familiales
Du 1er au 10 février	Pour les loueurs de bureaux meublés. Déclarations et versements.	Perception
	Pour les banques et sociétés. Déclaration des coupons payés au cours du mois précédent.	Direction des contributions directes
	Pour les banquiers et courtiers. Déclaration des coupons des valeurs mobilières étrangères.	Enregistrement
Du 1er au 15 février	Rémunération reçue de l'étranger. Versement de l'impôt. Revenus non commerciaux servis à des personnes domiciliées à l'étranger. Versement de l'impôt. Salaires, pensions et rentes. Versement des retenues.	Perception
Avant le 5 février	Remise du règlement intérieur d'établissement.	Secrétariat du Conseil des prud'hommes et Inspection du travail
Du 10 au 15 et du 25 au 28..	Pour les banquiers escompteurs, agents de change. Impôt sur les opérations de bourse.	Enregistrement
Avant le 18 février	Déclaration d' impôt de solidarité nationale.	Bureau des successions du domicile du déclarant
Du 1er au 20 février	Droits de timbres sur quittances. Versement sur état.	Enregistrement
Du 1er au 25 février	Taxes : unique à la production; sur le chiffre d'affaires; sur les transactions; sur les charbons; locale.	Contributions directes
Du 1er au 28 février	Contributions directes mises en recouvrement le mois précédent. Paiement de la mensualité exigible.	Perception
Du 1er au 10 février	Pour les contribuables dont les impôts directs établis au titre de 1945 et mis en recouvrement au 31 décembre dernier se sont élevés à plus de 20.000 fr. dans une même perception (à l'exception des prélevements temporaires); Versement au perceuteur du quart desdits impôts à valoir sur ceux de 1946.	Perception

Communiqué par la Société fiduciaire juridique et fiscale, 51 rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9^e